



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<https://lacode.be/analyse-les-droits-des-enfants.html>

ANALYSE - Les droits des enfants intersexes

- Nos publications - Genre et sexualité -

Date de mise en ligne : jeudi 23 décembre 2021

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Chaque jour, en Belgique, cinq enfants naissent intersexués, c'est-à-dire avec une variation au niveau des caractéristiques sexuelles. Ce chiffre correspond à peu près au nombre de jumeaux et jumelles qui naissent en Belgique. Il existe une quarantaine de variations possibles que ce soit « au niveau des chromosomes, des hormones, des glandes génitales, des organes reproducteurs ou d'autres caractéristiques sexuelles physiques ». La variation peut être visible mais aussi totalement invisible.

Le point commun entre tous ces enfants intersexes se trouve dans le fait que leur corps ou leur image ne correspondent pas à l'image stéréotypée de « l'homme » ou de « la femme », du « garçon » ou de « la fille », à laquelle la société renvoie. Cette spécificité rend ce groupe particulièrement vulnérable à des situations de déprivation de droits, et notamment à la stigmatisation et à la discrimination.

Quels sont les enjeux auxquels les mineurs intersexes et leurs parents ou tuteur-ice-s doivent faire face ? Que dit la loi belge en la matière ? Cette première analyse sur le sujet tente de donner un éclairage orienté sur les droits des mineurs concernés et pose quelques balises pour assurer un respect sans condition des droits des enfants intersexes.